IMT Nuremberg Archives

H - 5054

International Court of Justice

H5054 - 0002

C O N C L U S I O N S

=:=:=:=:=:=:=:=:=:=:=:=:

Telles sont les qualifications juridiques des faits que j'ai l'honneur de vous proposer. Mais quelques leçons se dégagent de ces faits, permettez-moi de les dire, Messieurs, pour conclure :

Depuis des centaines d'années, l'humanité avait renoncé à la déportation des vaincus, à leur mise en esclavage, à leur anéantissement par la misère et par la faim, par le fer et par le feu. C'est qu'un message de fraternité avait été porté au monde et le monde ne pouvait complètement l'oublier, même dans les horreurs de la guerre. De générations en générations, nous observions un effort d'ascension depuis qu'avait été porté ce message de paix. Nous pensions que c'était sans esprit de retour que les hommes s'étaient engagés sur la voie du progrès moral, cela constituait une partie du patrimoine commun des nations civilisées. Toutes révéraient également la bonne foi dans les rapports entre particuliers, toutes en arrivaient à faire de la bonne foi, la loi de leurs rapports réciproques. Une morale internationale se

...

H5054 - 0003

internationale se dégageait peu à peu et les rapports internationaux, ressemblant en celà aux rapports entre individus, obéissaient de plus en plus aux trois préceptes des jurisconsultes romains de l'époque classique : "honneste vivere alterum non laedere, suum quique tribuere".

Chaque nation civilisée était imprégnée d'un humanisme commun, issu d'une longue tradition chrétienne et libérale; sur ce fond commun et au prix d'une cruelle expérience, chaque nation, éclairée par l'intérêt bien entendu de l'homme, avait compris, ou en arrivait à comprendre, que dans les affaires publiques comme dans les affaire privées, la loyauté, la modération et l'entr'aide étaient des règles d'or que nul ne pouvait indéfiniment et impunément transgresser.

La défaite, la catastrophe qui se sont abattues sur l'Allemagne nous confirment dans cette pensée et ne donnent que plus de sens et plus déclat à l'avertissement solennel adressé au peup le américain par le Président ROOSEVELT, dans son discours du 27 mai 1940 :

" Bien que notre Marine, nos canons et
" nos avions soient ~~en~~ notre première ligne
" de protection, il est certain que
" derrière tout cela , se trouve
" l'esprit et la morale d'un peuple

...

H5054 - 0004

peuple
"libre, qui donnent à sa défense ma-
" térielle la puissance, la nourriture
" et l'efficacité..."

Et dans ce combat dont les échos grondent encore à nos oreilles, ce fût en effet celui qui sût appuyer sa force sur le droit, la nourrir de justice, qui l'emportât. Mais pour avoir suivi pas à pas la formation du délire criminel des accusés et ses conséquences pendant ces dernières années, nous devons conclure que le patrimoine huma in dont nous sommes dépositaires est fra gile, que toutes les régressions sont possibles et que nous devons soigneusement veiller sur lui. Il n'est point de nation qui, mal éduquée, mal conduite par de mauvais maîtres, ne puisse à la longue retomber dans la barbarie des premiers âges.

Ce peuple allemand, dont nous reconnaissons les vertus militaires, dont nous aimons les poètes et les musiciens, dont nous admironsl'application au travail et qui ne fut pas sans donner des exemples de probité dans les oeuvres les plus élevées de l'esprit; ce peuple allemand venu à la civilisation assez tard

...

H5054 – 0005

assez tard,
à partir du 8ème siècle seulement, s'était lentement haussé au rang des nations de plus vieille culture. Ses apports à la pensée moderne ou contemporaine semblaient établir que cette conquête de l'esprit était définitive - KANT, GOETHE, Jean-Sébastien BACH appartiennent à l'humanité autant que CALVIN DANTE ou SHEKSPEARE, et cependant voici que des millions d'hommes innocents viennent d'être anéantis sur les terres de ce peuple, par des hommes de ce peuple, en exécution d'un plan concerté par les chefs de ce peuple. Et ce peuple n'a eu aucun sursaut de révolte.

Voici ce qu'il est advenu de lui parce qu'il avait méprisé la vertu de la liberté politique, de l'égalité civique, de la fraternité humaine. Voici ce qu'il est advenu delui parce qu'il avait oublié que tous les hommes naissent libres et égaux en droit, que l'action essentielle de l'Etat a pour objet d'introduire de plus en plus profondément le respect des libertés spirituelles et de la solidarité fraternelle dans les rapports sociaux, dans les institutions internationales.

Il s'est laissé ravir sa conscience et jusqu'à son âme. De mauvais maîtres sont venus qui ont réveillé ses passions primitives

...

H5054 - 0006

et rendu possibles les atrocités dont je vous ai donné le tableau. En vérité, le crime de ces hommes est d'avoir fait régresser le peuple allemand de 12 siècles; leur crime est d'avoir conçu et réalisé comme moyen de gouvernement une politique de terreur à l'égard de l'ensemble des nations subjuguées et de leurs propres peuples, leur crime est d'avoir réalisé, comme fin en soit, une politique d'extermination à l'encontre de catégories entières de citoyens inoffensifs. Cela seul suffirait à déterminer le châtiment capital. Et cependant, le Ministère Public Français représenté par M. FAURE, se propose d'apporter les preuves d'un nouveau crime plus grave encore, celui d'avoir voulu : "extirper du monde certaines idées qui s'appellent la liberté, l'indépendance, la sécurité des Nations, ~~et~~ mais qui s'appellent aussi la foi dans la parole juré et le respect de la personne humaine..." Celui d'avoir tenté de tuer jusqu'à l'âme l'esprit de la France et des autres nations occupées de l'Ouest. Nous estimons que c'est là le plus grand crime de ces hommes, le plus grand, car il est dit dans l'Ecriture (MATHIEU XII 31-32) : " Tout péché, tout blasphème sera remis aux hommes, mais le blasphème contre l'esprit ne sera pas remis et pour qui aura parlé contre l'esprit, il n'y aura de rémission ni dans ce siècle ni dans les siècles à venir...C'est au fruit qu'on connaît l'arbre. Race de vipère, comment pourriez-vous dire de bonnes paroles, alors que vous êtes mauvais...."

---==0==---

H5054 - 0007

C

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

FRENCH

Filed 31st January 1946
Secretariat
for General Secretary

H-5054

DOSSIER D'AUDIENCE

Affaire "Qualification" au Procès des "Actes Terroristes contre les patriotes"

END OF TERRORISTS AGAINST FRENCH PATRIOTS

Le Procureur Général :

R. F.

J. H. 502063.